

RELEVÉ DE CONCLUSIONS Séance du Collège du 21 juin 2018

Le 21 juin 2018, le Collège de l'Hadopi s'est réuni en séance dans les locaux de la Haute Autorité, 4 rue du Texel dans le 14^e arrondissement de Paris.

Étaient présents les membres du Collège suivants :

Membres titulaires : Denis RAPONE, Alexandra BENSAMOUN, Louis de BROISSIA, Laurence FRANCESCHINI, Brigitte GIRARDIN, Alain LEQUEUX, Marcel ROGEMONT, Bernard TRANCHAND

Membre suppléant ayant voix délibérative : Vincent VIGNEAU en remplacement de Nicole PLANCHON

ORDRE DU JOUR

Introduction du président ; présentation de la consultation de la Commission européenne « mesures visant à renforcer l'efficacité de la lutte contre les contenus illicites en ligne » ; audition des représentants de la société Orange ; présentation de l'étude réalisée par EY sur l'économie du piratage ; autres points : mise à jour des sites et services référencés sur « hadopi.fr » ; point sur les conditions générales de gestion du personnel ; approbation du relevé de conclusions du Collège du 24 mai 2018.

PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS

Introduction du président

Présentation de la consultation de la Commission européenne « mesures visant à renforcer l'efficacité de la lutte contre les contenus illicites en ligne ».

Les services présentent les réponses apportées au questionnaire de la consultation publique de la Commission européenne. Un débat s'engage entre les membres du Collège qui valident sa transmission.

Audition des représentants de la société Orange :

La société Orange présente les enjeux du groupe et sa stratégie en matière de lutte contre le piratage. Sont notamment mis en exergue : les enjeux de lutte contre la contrefaçon commerciale (envers les sites et services de téléchargement direct, de streaming et de live streaming), l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs (publicité, moyens de paiements, gestionnaires de noms de domaine) et la favoriser l'émergence de l'offre légale. Est soutenue la proposition visant à améliorer le travail de caractérisation et d'identification des acteurs illicites.

Une discussion s'engage avec les membres du Collège.

Présentation de l'étude réalisée par EY sur l'économie du piratage :

Les services présentent l'étude réalisée par EY sur les modèles économiques des sites ou services illégaux de streaming et de téléchargement direct de biens culturels.

Autres points :

Mise à jour des sites et services référencés sur « hadopi.fr » :

Les services soumettent à l'approbation du Collège la mise à jour de la liste et l'inscription de neuf nouveaux sites et services. Cinq offres anciennement présentées sur les sites de l'Hadopi ne

figureront plus dans cette liste en raison de leur disparition ou transformation.

Point conditions générales de gestion du personnel :

Le Collège délibère sur les conditions d'attribution et les modalités de calcul de l'indemnité de départ volontaire pour création d'entreprise.

Approbation du relevé de conclusions : le Collège approuve le relevé de conclusions de la séance du 24 mai 2018.

Relevé des décisions

Le Collège approuve la transmission de la consultation à la Commission européenne « mesures visant à renforcer l'efficacité de la lutte contre les contenus illicites en ligne ».

Le Collège délibère sur les conditions d'attribution de l'indemnité de départ volontaire

Le Collège délibère sur la mise à jour des sites référencés sur « hadopi.fr »

Le 05/07/2018,



Denis RAPONE